SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent Fregeai.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11

Etaient présents : Madame Largilliere, Messieurs Guillerault, Mazin, Brunot, Gauvin, Van der Putten, Mesdames Aimar, Schmid, Vassal
Absents excusés : Monsieur Thomas
Absents : Mesdames de Jenlis, Maintenay, Monsieur Hautin
Date de convocation : 20/09/2013

Monsieur Thomas a donné pouvoir à Monsieur Fregeai
Madame Vassal a été nommée secrétaire.

Le précédent procès-verbal est vu et adopté sans observation.

Décisions du Maire prises en vertu de ses délégations (article 2212-22 CGCT)

N° 2013/010 : Travaux chemin du Prieuré attribués à l'entreprise EXEAU TP pour un montant de 94 898.50 € HT
N° 2013/011 : Marché de maintenance des installations électriques – avenant n° 1
Retrait d'un site « édicule public » - incorporation de trois sites : local syndical, local des jeunes, hall d'entrée logement communaux. Plus-value totale de 899.43 € HT/an par rapport à la valeur de base du marché.
N° 2013/012 : marché de maitrise d'œuvre – aménagement d'une aire de camping-cars -
Entreprise retenue : société GIRUS à Nevers pour un montant de 9 005.00 € HT.
N° 2013/013 : implantation de jeux pour enfants – marché attribué à la société HUSSON de Lapoutroie (68) pour un montant de 18 098.95 € HT.
N° 2013/014 : Construction d'un local de rangement au camping lots 1 à 7 attribués aux entreprises DI ZAZZO, Guillaumot, Toiture Sancerroise, Leger, Millerioux, Asseline. Montant total des travaux : 79 205.62 € HT.
N° 2013/015 : marché de service – protection incendie attribué à la SAUR pour entretien des poteaux et bouches d'incendie sur le domaine public de la commune : 34.50 €/poteau incendie – 15 €/borne incendie.

Finances communales

Budget annexe « lotissement des Lacs »

Délibération n° 2013/099
Subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Du fait d'une insuffisance de crédits au compte 605 du budget «lotissement des Lacs »,
Considérant qu'il convient de procéder à une régularisation budgétaire, pour financer les opérations en cours,
Après en avoir délibéré,
Décide de verser au budget annexe du lotissement des Lacs une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 €.

Restaurant scolaire/centre Intergénérations

Délibération n° 2013/100
Prestations de conseils diététiques – année 2013/2014

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 2007/087 du 24 mai 2007 décidant l'intervention d'une diététicienne auprès du personnel du restaurant scolaire,
Vu les délibérations n° 2008/035 du 7 février 2008, 2009/115 du 10 septembre 2009, 2010/099 du 09 septembre 2010, 2011/072 du 06 juillet 2011, 2012/088 du 13 septembre 2012 décidant le renouvellement de cette prestation,
Vu la proposition de Marinette Laurenson, diététicienne diplômée d'Etat domiciliée 100, avenue du Général Leclerc à Aubigny-sur-Nère,
Après en avoir délibéré,
Décide par 10 voix pour, une contre,
- de renouveler à Marinette Laurenson une mission de conseils diététiques pour élaboration de menus équilibrés et adaptés aux besoins nutritionnels des enfants du Groupe Scolaire Henri Foucher, des enfants accueillis au multi-

accueil du CIG et des personnes âgées dans le cadre de la confection des menus pour le centre intergénérations. La rémunération proposée est la suivante :
- Coût horaire de 30 € net de taxes à raison de 3 heures par mois en moyenne de travail à domicile,
- Coût horaire de 40.00 € net de taxes à raison de 3 heures en moyenne par mois de travail sur site, de septembre 2013 à juillet 2014.
Le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Association Belleville Rugby Club

Délibération n° 2013/099
Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,
Suite aux dégâts causés par plusieurs intrusions à la salle Bruno Capet,
Suite à une demande du Président du BRC de prendre en charge le montant estimé du préjudice,
Après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer à l'association Belleville Rugby Club une subvention exceptionnelle de 234 €.

Inauguration de la salle de boxe « Jean-Jacques LAURENT
Le club demande une participation financière pour l'organisation de cet évènement le 12 octobre prochain. Sur le principe, l'assemblée donne son accord. Le montant sera fixé au vu des dépenses réellement engagées.

Communauté de communes Haut Berry Val de Loire

Délibération n° 2013/102
Retrait de l'AEP du périmètre des compétences de la CDC et restitution aux communes

Le Conseil Municipal,
Conformément à la proposition du conseil communautaire qui souhaite retirer l'AEP du champ de ses compétences optionnelles et restituer la compétence aux communes,
Après en avoir délibéré,
Décide de reprendre la compétence AEP et ainsi adhérer à titre individuel au syndicat.

Délibération n° 2013/103
Compétence MARPA

Le Conseil Municipal,
Conformément à la proposition du conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
propose à l'unanimité de modifier le libellé de la compétence MARPA dans les statuts de la Communauté de Communes.
Les termes « création d'une MARPA » seront remplacés par la rédaction suivante : « dans la rubrique politique du logement et du cadre de vie : participation à la création d'une MARPA ».

Foncier

Délibération n° 2013/104
Acquisition d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire expose :
Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Sancerre, il s'avère nécessaire de mettre en place une pompe de relevage qui serait installée sur une parcelle appartenant actuellement au Conseil Général du Cher, située entre la RD 82 et la RD 751. Le Conseil Général a émis un avis favorable pour céder ce terrain à la commune moyennant, après avis des Domaines, un prix de 60 € (600 m2 x 0.10 €/m2).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide :
L'acquisition de cette parcelle en nature de friche appartenant au Conseil Général du Cher, référencée Domaine Public du Département, intégrée dans la voirie départementale entre la RD 82 et la RD 751, au prix de 60 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le Conseil Général du Cher.

Remerciements subventions 2013

ADMR/Léré-Vailly

Questions diverses – Informations

- Remerciements de la mairie de Léré pour l'aide apportée par nos services dans la préparation du comice.
- Rentrée scolaire : ouverture d'une classe CM1
- Remerciements de la famille Denizot suite au décès de Monsieur Claude Denizot et de la famille Ruellé suite au décès de Madame Georgette Ruellé.
- Lecture d'un courrier de Monsieur Mazin dans lequel il demande le prêt à titre gracieux de la salle Louis Guillot, à partir de la semaine prochaine, pour organiser des réunions dans le cadre de la préparation des prochaines élections municipales. Monsieur le Maire refuse, au vu du mauvais climat qui s'est instauré depuis plusieurs mois dans l'équipe municipale et plus largement dans la commune. Il souhaite exclure la possibilité pour les organismes à caractère politique, et plus précisément pour les futurs candidats, l'utilisation de salles communales durant la période préélectorale. Il souhaite également respecter le principe d'égalité de traitement entre les candidats et répondra donc par la négative à toutes sollicitations similaires. Il tient à rappeler qu'il est d'usage, à Belleville, que les réunions préparatoires se tiennent au domicile de chaque tête liste.
- B. Van der Putten : nous sommes la 1ère commune rurale équipée d'un projecteur cinéma numérique.
- Prochain conseil municipal : 07 novembre au lieu du 14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente.